« *CLAMA, NE CESSES,...* » (*Is. LVIII.* 1)

LA VÉRITÉ

SUR LE SECRET DE MÉLANIE

EX-BERGÈRE DE LA SALETTE

PAR

L'ABBÉ I. ROUBAUD

Vous LE ferez passer à tout mon peuple.
(*Discours et Secret.*)

2ème **édition**

LOUVAIN
IMPRIMERIE DE J. LEFEVER
30 — RUE DES ORPHELINS — 30

1882

Je soumets cette publication au jugement du SAINT-SIÉGE APOSTOLIQUE, et je déclare condamner et rétracter à l'avance tout ce qu'il y trouverait de contraire à la doctrine catholique.

I. ROUBAUD, prêtre.

Par une lettre du 22 octobre, l'auteur, sur notre demande, nous a gracieusement accordé l'autorisation de rééditer cette brochure.

AVANT-PROPOS

Le 25 juin 1882, un regrettable communiqué parut dans la *Semaine religieuse d'Amiens*. Ce communiqué, qui attaquait en termes outrageants le secret confié à Mélanie par la Reine des cieux, fut reproduit par divers journaux politiques, entre autres *le Monde*. La *Semaine du Fidèle* du Mans crut faire du zèle en reproduisant à son tour ce déplorable communiqué.

Nous étions au courant de toutes ces manœuvres, et nous avions pris la résolution de garder le silence, sachant que des plumes plus autorisées que la nôtre combattaient les bons combats de la Salette. On verra bientôt comment et pourquoi nous nous sommes décidé à écrire.

Le 18 juillet notre réponse au communiqué était lancée.

Nous pensons bien qu'elle est arrivée à destination ; car M. le Rédacteur de la *Semaine religieuse d'Amiens*, se trouvant dans l'impossibilité de réfuter notre réponse basée sur des faits indéniables et en même temps écrasante de logique, s'est borné à nous expédier, probablement comme accusé de réception, le numéro du 6 août de sa publication périodique. Ce numéro contient à la page 117 un avis signalant une petite brochure qui renferme une lettre anonyme à l'adresse de M. le Rédacteur de la *Semaine d'Amiens*, lequel affirme ne l'avoir point reçue, et prend de là occasion pour jeter le discrédit sur toutes les brochures écrites pour la défense du Secret.

Notre lettre du 18 juillet n'était certes pas anonyme, notre adresse même y figurait. La bonne foi, la justice faisaient donc à M. le Rédacteur de la *Semaine d'Amiens* un devoir rigoureux de la reproduire, afin que les abonnés à sa publication pussent, en lisant le pour et le contre, juger où se trouve la vérité. Au lieu d'en agir de la sorte, M. le Rédacteur garde, sur notre réponse, le plus complet silence.

Nous demandons à notre tour où se trouve la bonne foi.

Le 19 juillet et jours suivants, diverses copies de notre réponse furent transcrites et expédiées à de hauts personnages de France, dont nous possédons les lettres de remerciements, et qui tous, dans l'intérêt de la vérité combattue avec tant d'acharnement, nous engagèrent vivement à livrer notre réponse à la publicité.

N'ayant en vue que le bien des âmes et le triomphe de la vérité que M. le Rédacteur de la *Semaine d'Amiens* cherche à retenir captive, puisqu'il garde le silence sur notre lettre ; pour toutes ces raisons, nous nous rendons aux instances réitérées des personnages qui veulent bien nous honorer de leur amitié.

LA VÉRITÉ

SUR LE SECRET DE MÉLANIE

OU RÉPONSE A M. LE RÉDACTEUR *DU DIMANCHE*

(*Semaine religieuse d'Amiens*)

S. Tropez (Var), le 18 juillet 1882.

Monsieur le Rédacteur,

C'est sans doute sur vos instances que votre communiqué du 25 juin contre le Secret de la Salette a été reproduit par le *Monde*, le *Journal des Villes et des Campagnes*, etc.... Sachant d'une part, que les écrits de M. A. Nicolas, avocat à Marseille, établissent, à ce sujet, la vérité des faits ; et, d'autre part, qu'une brochure va paraître incessamment dans le but de protester contre ce nouvel acte agressif de l'opposition ; j'eusse peut-être gardé le silence ; mais voilà qu'aujourd'hui un haut personnage de la Sarthe me fait l'honneur de me transmettre la *Semaine du Fidèle* du 15 juillet, qui, elle aussi, reproduit votre communiqué.

C'est trop fort ; voilà pourquoi je redescends dans l'arène.

Je ne récriminerai pas. Si je ne connaissais vos intentions, Monsieur, je serais plutôt tenté de vous remercier de ce que, par vos attaques réitérées et passionnées, vous faites connaître au loin le Secret de la Salette qui, aujourd'hui, est notre arche de salut, et qui sera demain le guide des générations à venir. — Zacharie l'avait chanté : « *Salutem ex inimicis nostris* ».

Je vous laisse ignorer, Monsieur, par quelles voies mystérieuses N.-D. de la Salette m'a appelé à défendre, dans un certain rayon, sa grande Révélation contre ceux qui l'attaque-

traient. Je vous dirai toutefois que, par ce faible instrument, N.-D. a fait parvenir le Secret à 350 prêtres de notre diocèse.

Tant qu'une goutte de sang coulera dans mes veines, tant qu'un tronçon de plume sera dans mes faibles mains, on me verra sur la brèche pour défendre le céleste Message contre les Libéraux qui, sans le savoir, s'unissent aux Francs-maçons pour attirer sur nous les catastrophes qui se préparent.

Votre communiqué anonyme, Monsieur, commence par des *insultes*, se termine par une *injure* et un *mensonge* enveloppé dans une affirmation *sans preuves*.

Je passe sous silence l'alinéa qui s'insurge audacieusement contre ce passage de S. Paul : « *Prophetias nolite spernere.* « *Omnia autem probate : quod bonum est tenete* ».

« Il y a des temps, dit le comte de Maistre dans ses *Soirées de Saint-Pétersbourg*, où l'esprit prophétique semble s'agiter dans l'univers, ce sont ceux qui précèdent les grands événements ; car, comme le dit Cicéron et après lui tous les grands philosophes, *jamais il n'y a eu dans le monde de grands événements qui n'aient été prédits de quelque manière* ». — Oseriez-vous contredire un si grand philosophe chrétien ?

J'ai dit que le communiqué du 25 juin renferme des insultes :
« *inepties, mensonges, extravagances* ».
Est-ce assez fort ? Mais quand on se sert, Monsieur, de telles armes, c'est prouver qu'on est dans l'impossibilité d'anéantir une vérité qui écrase de tout son poids.

Eh quoi ! Vous qui n'avez rien vu, rien entendu à la Salette, vous osez vous poser en face de celle que la Sainte Vierge a bien voulu choisir pour sa Messagère, en face de celle qui a tout vu, tout entendu, en face de celle dans l'intelligence de laquelle Marie a gravé d'une façon miraculeuse et le discours et le secret ; vous vous posez, dis-je, en face de *cet ange de piété, de modestie*, pour lui dire : — VOUS MENTEZ.

Mais si vous insultiez ainsi un homme du monde par la voie de la presse, croyez-vous que vous en seriez quitte si bon marché ? Ah ! Vous savez bien que Mélanie ne se défendra pas. Voilà pourquoi vous croyez pouvoir l'attaquer impunément. Détrompez-vous, Monsieur, son vengeur est au Ciel. C'est le Fils redoutable de Celle qui est venue à la Salette pleurer sur les fautes du clergé et du peuple. Déjà la voix du canon se fait entendre. Bientôt celle des événements les plus formidables, que le Secret annonce, couvrira la voix des opposants qui, saisis d'épouvante, fuiront alors la face du Seigneur irrité.

Cependant, Monsieur, veuillez-vous expliquer. Niez-vous le fait même de la Salette ?

Si OUI, vous vous insurgez contre 36 ans de miracles, contre les mandements épiscopaux, contre les brefs du S. Siége, et enfin contre le couronnement ordonné par S. Sainteté Léon XIII. *C'est très-grave.*

Si NON ; alors, laissez-moi vous le dire, *vous tombez dans l'inconséquence.*

Personne n'ignore, en effet, que les enfants privilégiés étaient, chacun, dépositaires d'un secret qui fut remis, le 18 juillet 1851, à S. S. Pie IX. On sait encore que la Sainte Vierge a dit aux enfants à la fin du Message *intégral :*

« *Vous LE ferez passer à tout mon peuple.* »
(*Discours et Secret.*)

Eh bien ! je le déclare. Mélanie eût-elle prévariqué (ce qui n'est pas), *il ne lui eût pas été possible d'altérer un seul mot de son Secret* ; ou bien, il faudrait taxer la Sainte Vierge *d'inconsidération*, parce qu'Elle n'aurait point choisi des instruments *capables de faire parvenir sans altération*, au peuple, le Message *intégral*. Dès lors, Elle ne serait plus le Siége de la Sagesse. Repoussant cette parole blasphématoire, nous n'aurions plus qu'à tirer cette conclusion : que Marie n'aurait pas apparu à la Salette, et *l'apparition croule*, emportant dans cette catastrophe les 36 ans de miracles, les actes épiscopaux et du S. Siége. Mais voici que la logique nous entraîne dans une conséquence injurieuse à l'Eglise ! Arrêtons-nous.

Croyez-moi, Monsieur, nous ferions mieux, vous et moi, de fouler aux pieds notre orgueil et recevoir les avertissements *bien mérités* que Marie nous a donnés par son faible instrument.

Nieriez-vous l'authenticité du Secret publié à Lecce ? Je me lève, alors, avec assurance et je vous dis : je l'ai reçu *directement* de Mélanie dont je possède une vingtaine de lettres, toutes marquées au coin de la plus haute sagesse et de la plus grande piété. Ces lettres auraient pu me suffire pour connaître l'esprit de Mélanie. Pourtant, je n'ai pas voulu me fier à mes propres lumières. J'ai consulté, en 1880, un saint et illustre évêque, dont j'ai l'honneur de posséder plusieurs lettres. Je parle de Monseigneur ZOLA, le grand évêque de Lecce, ancien directeur de Mélanie.

Une de ces mémorables lettres me fut adressée le 24 mai 1880, lorsque j'étais encore curé de Vins. Elle était tellement

faite pour éclairer les esprits non prévenus, que je l'ai livrée à la publicité ; on l'a imprimée à Nimes et à Louvain, à plusieurs milliers d'exemplaires. Si vous ne l'avez lue, Monsieur, et que vous désiriez vous éclairer, vous n'avez qu'à me la demander.

Je passe maintenant, Monsieur, à votre affirmation sans preuves. — Vous savez, dites-vous, de *source certaine*, que l'opuscule a été condamné à Rome.

Quand et par qui ? je vous prie.

Pour moi, je commence par vous répondre avec humilité et fermeté : *NON, JAMAIS, la Très-Sainte Vierge ne permettra que l'Eglise de son divin Fils condamne ses propres paroles.*

Quelques rares opposants désiraient cette condamnation. L'Index *s'y refusa*. L'Inquisition fut saisie de l'affaire, parce qu'il s'agissait d'une *révélation*.

Celui qui connaît, Monsieur, le Droit canonique, sait fort bien que, pour qu'une condamnation soit prononcée à Rome, il faut un jugement ; que, pour qu'un jugement fût porté sur la matière dont je parle, les procédures auraient été si longues, qu'il eût peut-être fallu un travail de quatre années, pour arriver à une solution. De plus, quand un jugement est rendu, on fait connaître les considérants, les dates des séances ; on lit au bas du jugement la signature du Préfet, qui, dans le tribunal de l'Inquisition, n'est autre que S. S. Léon XIII. Le C. Catérini, en effet, en qualité de doyen d'âge, n'était que le secrétaire de l'Inquisition.

Le S. Siége étant le plus scrupuleux observateur des règles du Droit, et aucune de ces règles n'ayant été suivie, relativement au Secret dévoilé par Mélanie ; il en résulte, pour tout esprit impartial, qu'il n'y a pas eu, à ce sujet, de jugement, *ni, par conséquent, de condamnation*.

La vérité, la voici. — L'Inquisition, connaissant la pensée de S. S. Léon XIII, et jugeant que le moment n'était pas venu, pour élever la voix en faveur du Secret, n'a pas voulu s'occuper de cette *grande révélation*, qui se divise en *deux parties* inégales et distinctes :

La première concerne *la révélation des consciences ;* et vous savez que : « *Ecclesia de internis non judicat* ». En vérité, si ce que dit de nous le Secret n'était pas vrai, notre siècle serait une singulière exception ; car le sacerdoce est : « *forma gregis* », et les troupeaux ressemblent généralement aux pasteurs. Au

reste, pourquoi le saint concile du Vatican porte-t-il dans son programme la réforme du clergé ? C'est que nous avons grandement besoin de cette réforme.

La seconde partie du Secret n'est autre chose que *la révélation des grands événements, qui doivent s'accomplir* jusqu'à la fin du monde. *Dieu se charge de la commenter par les éclats de sa foudre.*

Voilà ce qu'aura pensé l'Inquisition.

Il fallait bien pourtant contenter l'opposition, lui donner un os à ronger. Voilà pourquoi la lettre du C. Catérini, secrétaire de l'Inquisition, vit le jour. Elle est du 14 août 1880.

Cette lettre ne renfermait aucun ordre de la livrer à la publicité ; c'était une lettre privée. Pourtant on la publia. Nous n'en eûmes jamais que la traduction ; nous n'en vîmes point le texte original (le texte latin), ni partiel, ni complet. N'importe ! nous sommes de bonne composition, nous qui marchons sous la protection de N.-D. de la Salette. Nous nous contenterons de cette traduction.

Eh bien ! Monsieur, si je supposais un instant que vous puissiez voir dans cette lettre du cardinal une *condamnation*, je croirais vous faire une injure ; car, à celui qui oserait soutenir une pareille absurdité, on n'aurait qu'un mot à répondre : *Retournez à l'école, et apprenez-y à comprendre la langue française.*

Cette lettre n'exprime, en effet, que le *déplaisir* du S. Siége. Il devait être *grand* ce déplaisir, et Léon XIII dut profondément gémir, lorsqu'il vit cette publication précieuse soulever dans nos rangs une effroyable tempête, lorsqu'il la vit attaquée violemment par ceux-là mêmes qui auraient dû s'en constituer les défenseurs.

Vous me direz peut-être, Monsieur : — Si le S. Siége croyait au Secret publié par Mélanie, le C. Catérini n'aurait pas exprimé le désir de voir retirer l'opuscule *des mains des fidèles*.

Je réponds :

1° Son Eminence le C. Catérini ajouta :

« *si la chose est possible* ».

Ce n'est pas ainsi que s'expriment les congrégations romaines, quand il s'agit de mauvais livres.

2° Nous sommes donc déjà bien loin d'une *condamnation*.

3° Enfin, je rétorque l'argument. — Si le Saint Siége ne croyait pas au Secret, il aurait *ordonné* de retirer la brochure *des mains des prêtres*, (les prêtres ne sont pas les fidèles) ; *il*

aurait ordonné la destruction TOTALE du Secret. S. S. Léon XIII, surtout, aurait élevé la voix dans le but de prévenir l'univers catholique, de la non conformité du Secret publié par Mélanie à Lecce ave celui donné par elle, en 1851, à S. S. Pie IX. Léon XIII, enfin, aurait *forcé* Mélanie à une *rétractation. Il en avait le DROIT et la puissance. Qu'avait-il à craindre de MÉLANIE, ET SURTOUT DU CLERGÉ?*

Au lieu d'en agir de la sorte, S. S. Léon XIII garde le silence. Que dis-je, il se tait ! NON, par ses actes IL PARLE. A la fin de 1878, en effet, le S.-Père honore Mélanie d'une audience privée, reçoit d'elle le Secret tout entier ; lui permet de rester, pendant cinq mois, au couvent des Visitandines de Rome, afin d'y écrire les Constitutions de l'Ordre nouveau que la Sainte Vierge a demandé à la Salette, et dont Elle a donné elle-même les Règles. Les Constitutions écrites sont, enfin, remises au Saint-Père par Mélanie, *et c'est* 8 *mois après l'audience accordée à la pieuse bergère que N.-D. de la Salette est solennellement couronnée, le* 20 *août* 1879, *au nom de S. S. Léon XIII.*

Donc le S.-Père croit au Secret.

C'est LA VÉRACITÉ et LA MISSION de Mélanie CONSACRÉES.

Dès lors, Monsieur, où est l'opposant qui *oserait blasphémer* contre le Secret?

Donc, encore, les dernières lignes de la lettre du C. Catérini n'avaient pour but que de calmer *la panique des opposants.*

Croyez-le bien, Monsieur, ce n'est pas dans le *Secret de Mélanie* que nos persécuteurs iront chercher *LES COUTEAUX DU MASSACRE*, mais bien dans le *secret des loges. Si nous nous étions humiliés* sous les mains miséricordieuses de notre tendre Mère, cette Tour inexpugnable de David *nous aurait protégés.*

Nos ennemis eussent été CERTAINEMENT par Elle FRAPPÉS D'IMPUISSANCE.

MAINTENANT, IL EST TROP TARD !

Je vous laisse donc, Monsieur le Rédacteur, en pleurant et gémissant auprès du cœur de Marie, percé de sept glaives pour notre amour, et aux pieds de N.-D. de la Salette, qui a tant pleuré á cause de notre révolte contre l'acte le plus considérable de sa miséricorde.

Dans ces sentiments, j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

I. ROUBAUD,

prêtre et enf. de N.-D. S.

PRIÈRE

A N.-D. DE LA SALETTE

en réparation des blasphèmes contre le Secret.

O bonne et tendre Mère, N.-D. de la Salette, nous nous jetons humblement à vos pieds, pour vous demander pardon, au nom de tous ceux qui ont outragé votre bonté maternelle en repoussant le Secret, seule planche de salut qui nous reste. Un orgueil insensé a fait dire que les paroles de votre révélation sont exagérées. Non, elles ne le sont point ; et si ce n'eût été votre très-grande compassion pour les pécheurs, les termes en auraient été encore plus énergiques.

Oui, nous sommes tous coupables ; et ceux qui, au fond de leur âme, se croient les plus innocents, sont, peut-être, les plus répréhensibles. Hélas ! aujourd'hui la France, avec plus de raison que le peuple juif, peut s'appliquer cette parole du prophète Isaïe (I. 6.) : « *Depuis la plante des pieds jusqu'au haut de la tête, il n'y a rien de sain en lui* ».

Il y a sur le corps de la France des plaies hideuses, qui sont connues de tous. Celles-ci ont été produites par d'autres qui sont plus cachées, et que l'on cherche souvent à couvrir par le voile d'une dévotion superficielle. Le Secret, pour nous guérir, est venu lever un coin du voile ; et l'on s'est écrié, comme autrefois Caïphe : « *Il a blasphémé !* »

Bonne Mère, quel spectacle affreux pour vos yeux si purs ! Partout le dimanche est profané. On n'entend que blasphèmes. On ne voit qu'injustice, fraude, jalousie. On est orgueilleux, impur, égoïste, hautain, plein d'ambition, grandement irréligieux. Le Syllabus n'est qu'une lettre morte. On foule aux pieds les lois et les foudres de l'Eglise. On ne tient nul compte des décisions du concile de Trente. On repousse l'Infaillibilité pontificale.

Le loup maçonnique, sans rencontrer d'obstacles, s'est élancé au milieu du bercail, et y dévore les brebis du Seigneur. Hérode a reparu, et poursuit, sur la plus vaste échelle, le massacre des innocents, dans les écoles sans Dieu et les lycées.

Tendre Mère, au milieu de si grands dangers, donnez-nous d'imiter le serpent dans sa prudence. Ce reptile cherche à préserver sa tête des coups de l'ennemi, dût-il, pour la sauver, sacrifier le reste de son corps. Ainsi, plutôt que de perdre la Foi et de la laisser arracher à nos frères, devons-nous être décidés à perdre tous nos biens, la vie même.

O N.-D. de la Salette, guérissez-nous de toutes nos plaies morales ; donnez-nous une foi vive, une foi agissante. Accordez-nous d'opposer aux principes sataniques des Francs-maçons et des Libéraux la *vérité totale*. Convertissez-nous, enfin, par un surcroît de grâces ; et si, dans votre sagesse, vous comprenez que nous en abuserons de nouveau, faites, alors, violence à votre cœur de Mère ; et laissez votre Fils, justement irrité, frapper les coups les plus vigoureux, jusqu'à ce que nous nous soumettions à sa loi sainte ; car, telle est notre devise : LA FOI OU LA MORT !

N. B. — Un exemplaire de la 1re édition de cette brochure a été adressé à chacun des CARDINAUX de la sainte Eglise et à tous N. N. S. S. les *archevêques* et *évêques* de France.